

Préparation alimentaire et transformation

COTISATION ANNUELLE		
Frais fixes	Tarif régulier	
	1099\$	
Frais variables Calcul : Chaque tranche de revenu s'additionne pour donner le montant total de frais variable.	selon les ventes de l'année précédente	par tranche de 1 000 \$
	1 000 \$ à 75 000 \$	5,00 \$
	75 999 \$ à 250 000 \$	3,75 \$
	250 999 \$ à 999 999 \$	2,50 \$
	1M \$ à 5M \$	0,25 \$
Frais pour Service supplémentaire: Préparation ou conditionnement	150,00 \$	
Frais pour Service supplémentaire : attestation de service ou attestation intrants ou vérification d'ingrédients	150,00 \$	
Frais d'accréditation	12\$	
Rabais Lève-Tôt (ce rabais est applicable à partir de la 2e année, si vous répondez au questionnaire de renouvellement avant la date butoir)	100,00\$	

CONTRIBUTION DE QUÉBEC VRAI EN VERTU DE LA LARTV	
Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (frais fixes + frais variables + frais connexes).	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec (remplace le 15.3% ci-dessus) 	200,00 \$

Tous les prix peuvent être modifiés sans préavis.
Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.